

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 11

CONTRE : 1

ABSENTION : 0

POUR : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GONON Florence, 1^{ère} adjointe, en l'absence de M. le Maire.

Date de la convocation : 21 mai 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Etaient excusés : MICHEL Bernard (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à JOUANNY Michèle), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/28 : Local communal des Ors : convention d'autorisation d'occupation temporaire

Le local de l'épicerie des Ors est vacant depuis le 1^{er} janvier 2021 suite à la résiliation du bail par l'ancien occupant. Compte tenu de l'importance de proposer un lieu de vie partagée dans le village, les élus ont décidé de lancer un appel à candidature pour exploiter le local communal durant l'été 2021. L'appel à candidature a été lancé le 19 avril 2021 avec une date limite de remise des candidatures fixée au 7 mai 2021.

Quatre candidatures ont été réceptionnées et, après analyse, deux groupes de candidats ont été auditionnés le 18 mai pour présenter leur projet. La candidature de Pia POLITI et Yoann DONNAT a été retenue avec les prestations suivantes : bar, restauration, épicerie, dépôt de pain.

Compte tenu de la courte durée d'exploitation prévue, été 2021, il est proposé d'accorder à la société AU MIDI sise à MIZOËN, 12 route du Ferrand, représentée par Yoann DONNAT, une autorisation conventionnelle d'occupation du local communal.

Cette occupation est conclue pour cinq mois, du 1^{er} juin au 31 octobre 2021.

Le Conseil Municipal, à dix (10) voix pour et une (1) voix contre,

ACCEPTTE la candidature de Pia POLITI et Yoann DONNAT pour la reprise de l'activité bar-restauration-petite épicerie-dépôt de pain dans le local communal des Ors via la société AU MIDI,

DIT que l'occupation est accordée à titre gratuit,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées, telle qu'annexée à la présente,

AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Madame l'adjointe déléguée,

Pour le Maire empêché,
L'adjointe déléguée,
Florence GONON



F. Gonon

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :